
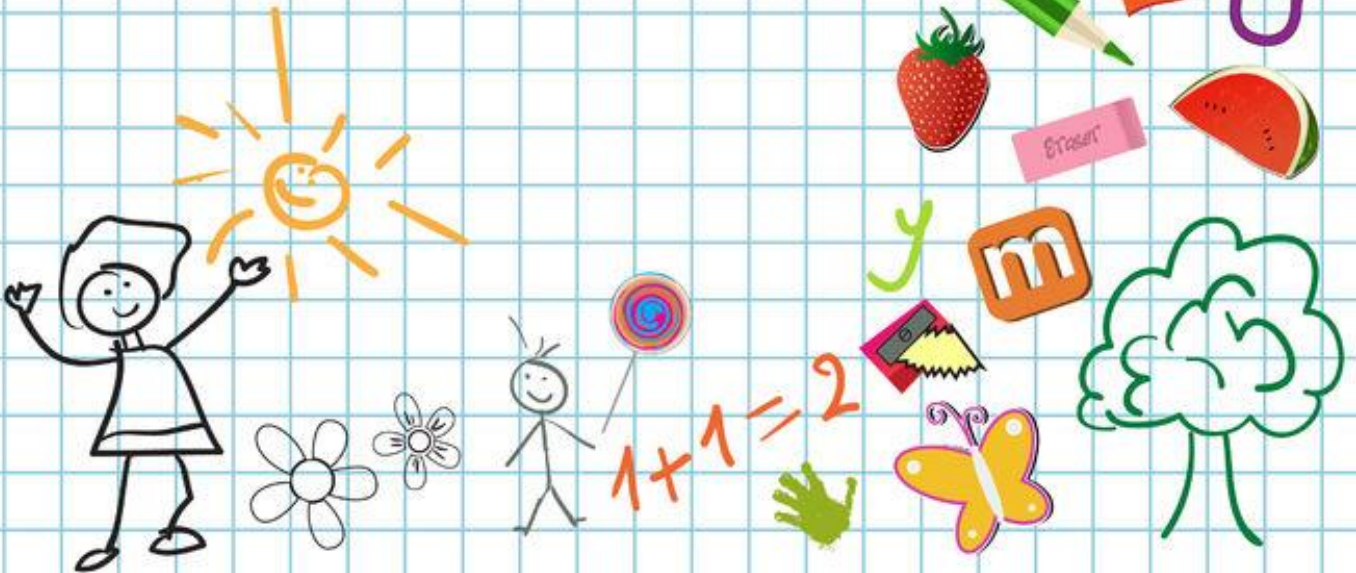


Bienvenue à l'école Voltaire !



Back to school!!!

Livret d'accueil en classe de CP



Ecole primaire Voltaire
1, rue Maurice Champeau
92130 Issy-les-Moulineaux
01.41.23.89.90

Mail direction: 0920293u@ac-versailles.fr



fcpe
Voltaire

fédération des conseils de parents d'élèves
des écoles publiques

La journée type en CP

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi | Mercredi

Garderie du matin
7h45 – 8h35

Accueil
8h35 – 8h45

Enseignement
8h45 – 10h

Récréation
10h – 10h15 (CP + CE1)

Enseignement
10h15 – 11h45

Cantine
11h45 – 13h30

Enseignement
13h30 – 14h30

Récréation
14h30 – 14h45 (CP + CE1)

Enseignement
14h45 – 15h45

Goûter

Etude surveillée
ou Ateliers Courts

Activités
longues

Goûter

Etude surveillée
ou Ateliers Courts

Garderie du soir
17h45 – 18h30
(sortie possible en continu)

Sortie 11h45

Sortie 13h30

Centre
de
Loisirs
CLAVIM

Sortie
possible
en
continu
à partir
de 17h

Sortie 15h45

Sortie 16h45

Sortie 17h45

Directeur : M. Burnichon

Classes : A ce jour, nous attendons 270 élèves l'an prochain sur 10 classes. La répartition des classes par niveau et enseignant est en cours d'élaboration.
L'école accueille également une section ULIS pour des enfants atteints de troubles cognitifs, qui sont intégrés dans les autres classes pour certains apprentissages.

Entrée / sortie de l'école : Les parents déposent leur enfant à la grille de l'école le matin et attendent au-delà de la ligne blanche au sol lors de la sortie.

Retards : Toute arrivée tardive perturbe la classe et l'enfant. Les portes de l'école ferment à 8h45. L'obligation scolaire inclut le respect des horaires.

Récréation : Les CP-CE1 font récréation commune, précédant celle des autres classes.

Les ateliers du midi : Les animateurs qui encadrent les enfants sur le temps de midi leur proposent divers ateliers (Bibliothèque, dessin, foot, danse, ping-pong,...)

Le goûter : Il est fourni par la ville et est encadré par le personnel périscolaire municipal. **L'inscription au goûter est automatique quand l'enfant sort à 17h45 ou plus tard.**

Ateliers courts/Activités longues : Les ateliers courts et activités longues sont proposés sur **inscription trimestrielle**. Les enfants sont répartis dans les **ateliers courts** au long de la semaine sous la supervision de Mme Djabiri. *Ex : Anglais, arts plastiques, origami, jardinage, BD, calligraphie, ...*
Les **activités longues** sont choisies sur la base de 3 vœux via un formulaire dans le cahier rouge. L'enfant peut faire jusqu'à 2 activités longues par semaine. Elles sont proposées par cycle (CP+CE1 / CE2+CM1+CM2), sous la supervision de Mme Cohen. *Ex : Cuisine, jeux de cartes, infographie, football, danse, trampoline, théâtre, stylisme, cirque, ...*
Les activités commencent fin Septembre.

Vous indiquerez dans TELISS chaque trimestre les heures de sorties de votre enfant et serez facturés chaque mois selon le volume horaire hebdomadaire et le tarif du taux d'effort (en fonction de vos revenus). Si TELISS n'est pas rempli, les tarifs appliqués seront majorés de 30%.

Lien TELISS : <https://teliss.ville-issy.fr/>

Garderie Matin / Soir : Inscription via TELISS, modifiable jusqu'à minuit la veille. Arrivée /départ en continu.

Les études et garderies sont proposées dès la rentrée jusque 18h30.

Restez connectés sur monecolevoltaire.org pour connaître toutes les informations sur l'école.

Légende

Temps Mairie

Temps Education Nat.

Des réponses à vos questions

❖ **Quand aura lieu la réunion de classe ?**

Chaque enseignant réunit les parents d'élèves de sa classe courant septembre. Cette réunion permet de prendre connaissance du programme de la classe, de son fonctionnement, de votre rôle notamment pour les devoirs. La date vous sera donnée par le biais du cahier rouge. Pensez à le consulter tous les jours.

❖ **Doit-on acheter un manuel ?**

Les livres, cahiers d'activités et cahiers de classe sont fournis par l'école. La liste des fournitures complémentaires sera en ligne sur notre blog monecolevoltaire.org dès la fin Juin.

❖ **Les parents accompagnent-ils les enfants en classe ?**

Vous serez accueillis dans les classes de CP quelques jours à la rentrée selon l'appréciation de l'enseignant, sauf en cas de retard. Ensuite, les enfants entrent seuls dans l'école.

❖ **Y aura-t-il des devoirs à la maison ?**

Les apprentissages se font en classe. Les devoirs en CP consistent surtout en une relecture de sons, mots puis textes courts vus en classe. Ils peuvent être faits en étude surveillée. Les devoirs donnent des habitudes de travail aux enfants.

❖ **Les CP font-ils du sport ?**

Les CP bénéficient d'une séance hebdomadaire de natation pendant un semestre et d'une séance de sport chaque semaine à l'année dispensée par un enseignant en éducation physique et sportive. Ces 2 activités sont obligatoires : les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.

❖ **Les CP apprennent-ils l'anglais ?**

L'anglais est au programme à partir de la classe du CE1, mais les enseignants de CP peuvent proposer des séances dans leur classe. Vous en serez informés lors de la réunion de rentrée.

❖ **Et si mon enfant a des difficultés à apprendre ?**

En cas de difficultés dans les apprentissages, l'enseignant de votre enfant pourra vous proposer de le faire participer à l'APC (Activité pédagogique complémentaire). Il sera alors accueilli après la classe entre 15h45 et 16h45 pour une durée fixée par l'enseignant. Les APC peuvent aussi être consacrées à des activités en lien avec le projet d'école.

❖ **Que se passe-t-il si je suis en retard pour venir chercher mon enfant à l'heure prévue ?**

Vous devez impérativement prévenir l'école (01.41.23.89.90) ; si le retard est supérieur à 15 minutes, votre enfant sera dirigé vers l'étude surveillée ou les activités périscolaires. Vous pourrez donner le nom de personnes autorisées à venir chercher votre enfant à l'école en début d'année.

❖ **Comment communique-t-on avec les enseignants à Voltaire ?**

Le cahier rouge permet la liaison entre la famille et l'école ; c'est l'instrument de communication privilégié. Il doit être consulté tous les jours. Vous y trouverez les messages de l'enseignant à votre intention, les informations concernant les sorties scolaires, la vie de l'école et les communications des associations de parents d'élèves. Vous y noterez également vos messages à l'attention de l'enseignant (demande de rendez-vous...) ou de la direction, joignable également par mail (0920293u@ac-versailles.fr). L'environnement numérique de travail (ENT) sera disponible à la rentrée (codes transmis via le cahier rouge).

❖ **Comment inscrire mon enfant à la Cantine ?**

L'inscription se fait via TELISS (jusqu'à minuit la veille). En cas de non inscription, le tarif du repas est majoré de 30%. La facture est adressée à la fin du mois; le prix du repas est calculé en fonction de vos revenus. Les CP mangent en premier. Ils vont ensuite dans la cour de récréation et peuvent participer à des ateliers proposés par les animateurs.

La cantine est déléguée à la société de restauration collective Elior. Les plats livrés sont réchauffés sur place. Le nouveau contrat inclut du bio mais privilégie aussi les circuits courts. 1 repas sans viande sera proposé tous les mois. Les enfants se servent (self). Les menus sont affichés à l'entrée de l'école. Vous pouvez également les consulter via notre blog

monecolevoltaire.org

❖ **Comment fonctionne le Centre de loisirs le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires ?**

Chaque famille peut inscrire son enfant dans la structure de son choix. Pour cela, il faut être adhérent au CLAVIM (fiche d'inscription à remplir en janvier ou appeler le 014 123 86 00 pour une inscription en cours d'année). Vous devrez passer ensuite par TELISS.

Les parents au sein de l'école



FCPE Voltaire

fcpevoltaire92@gmail.com

06.62.64.83.78

Blog Voltaire

monecolevoltaire.org

Le Conseil d'école (CE) :

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre, soit 3 fois par an. C'est une réunion à laquelle participent :

- le chef d'établissement
- les enseignants
- M de Carrère – Maire Adjoint à l'Education ou son représentant
- les représentants des parents d'élèves (élus en octobre)
- un représentant du périscolaire

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les sujets de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé et à disposition des parents sur demande par mail auprès de M. Burnichon. Vous pourrez le consulter sur notre blog.

Être représentant FCPE :

- Informer les parents (blog, publications, café-discussion, ...)
- Représenter les parents (au Conseil d'école, dans les instances municipales, ...)
- Être force de proposition pour que l'épanouissement et la réussite de tous les enfants soit au centre des réflexions au sein de l'école

Les parents d'élèves sont les seuls élus qui ont comme seul intérêt celui de nos enfants.

Votre équipe FCPE Voltaire 2018-19 en cours de formation : rejoignez-nous !

- Alexandra Abergel – CP/CE2
- Amandine Aygalenq – CE1
- Aurore Bailly – CM2
- Gwenaëlle Brucker – CM2
- Marie Chabrel – CE1
- Cynthia Djoudar – CE1
- Adeline Dumez – CM2
- Morgane Flament – CE1
- Laure Frank – CP/CM1
- Marion Gery – CE1
- Anne Marquet – CE1 / CM2
- Claire Mazzella - CP
- Sophie Pages – CM2
- Marilia Peuch – CE2
- Rim Ray – CE1
- Sabrina Roinsard – CE1



Quelques dates et rendez-vous

Rentrée	lundi 3 septembre 2018	
Toussaint	du samedi 20 octobre 2018	au lundi 5 novembre 2018
Noël	du samedi 22 décembre 2018	au lundi 7 janvier 2019
Hiver	du samedi 23 février 2019	au lundi 11 mars 2019
Printemps	du samedi 20 avril 2019	au mardi 6 mai 2019
Été	samedi 6 juillet 2019	

❖ FORUM DES ASSOCIATIONS

7 et 8 septembre 2018

❖ REUNIONS PARENTS / ENSEIGNANTS

Septembre 2018 (réunion de rentrée par classe)
Janvier 2019 (remise du bulletin semestriel)

❖ ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES : début octobre 2018

❖ PHOTOS : novembre 2018

/!\ Pas d'école pour le pont de l'Ascension (vendredi 31 mai)